

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° ^{DSS} /2026

Objet : Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'année 2025-2026 – Centre socio-culturel Salvador Allende au 10, boulevard Salvador Allende 95400 Villiers-le-Bel– Association DONNEZ-LEUR VOUS-MEME A MANGER (DLVM).

La Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n° A-320-2024 en date du 11 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur William STEPHAN - conseiller municipal délégué aux centres sociaux.

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu avec l'association DONNEZ-LEUR VOUS-MEME A MANGER (DLVM), une convention de mise à disposition de la salle « Créative » : le troisième samedi du mois de 16h00 à 18h00 en horaire d'hiver et de 18h00 à 20h00 en horaire d'été au 10, boulevard Salvador Allende à Villiers-le-Bel, **pour la période du Lundi 8 septembre 2025 au Vendredi 19 juin 2026.**

Article 2 – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 16/02/2026

La Maire

Madame Djida DJALLALI-TECHTACH

Pour la Maire et par délégation
le Conseiller municipal délégué
William STEPHAN